



PUBLIC

Tout professionnel intervenant auprès des enfants en structure ou établissement



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

2 jours - 14 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certification de réalisation
Attestation de fin de formation

» CONTEXTE :

La protection et l'éducation des enfants placés sont au cœur des missions des structures qui les accueillent. Prendre en compte les parents souvent sans demande, titulaires de l'autorité parentale, est indissociable de l'accompagnement de l'enfant. Cette prise en compte intervient dans un contexte d'évolution du droit et des dispositifs de prise en charge.

» RÉSULTATS ATTENDUS

Être capable de concevoir un accompagnement global d'un enfant favorisant l'implication des familles dans un contexte de non-demande

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le cadre législatif
- Se remémorer les principes de base de l'autorité parentale
- Analyser sa pratique pour proposer une meilleure implication des familles
- Construire une posture professionnelle pour favoriser l'implication des familles
- Clarifier les pratiques professionnelles au regard des rôles respectifs des parents et des professionnels en matière d'exercice de l'autorité parentale
- Optimiser l'implication des familles dans le PPE (projet de l'enfant)
- Adapter l'accueil de la famille à sa singularité

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports législatifs et de mises en situation issues du quotidien de l'équipe, afin de favoriser le questionnement de la pratique de chacun et identifier des axes d'amélioration favorisant le droit de la personne accompagnée.

Envoi au préalable du support avant la formation (lecture du support de cours et recherche de situation pour les études de cas.)

Transmission d'un support pédagogique



DATES ET LIEUX

A définir - dans vos locaux



TARIFS

Nous consulter



INTERVENANTS

Erika BOIZIOT
Educatrice Spécialisée -
Psychopraticienne Thérapies Brèves
Formatrice en travail social



Lieux aménagés et modalités adoptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

JOUR 1 :

- Le cadre réglementaire de l'exercice de l'autorité parentale
- Les principes directeurs des pratiques professionnelles en protection de l'enfance
- Un cadre de travail favorable à l'exercice de l'autorité parentale
- La place des parents dans le projet personnalisé de l'enfant
- L'implication des familles : entre paradoxes et postures.
- Implication et participation des parents dans la vie de l'enfant : repères thématiques (identification du rôle et de la fonction du professionnel)

JOUR 2 :

- L'animation et l'organisation de la structure d'accueil pour favoriser la participation des familles
- Les outils de compréhension, de négociation et d'intervention.
- Définition des compétences parentales.
- La valorisation des compétences parentales.